

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA
COMMUNE DE SEVERAC D'AVEYRON**

Séance du 9 FEVRIER 2023 – Délibération n°013

L'an deux mil vingt trois et le neuf février à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Sévérac d'Aveyron régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie de Sévérac d'Aveyron, sous la présidence de Monsieur Edmond GROS, maire.

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
20	28	22

Date de la convocation
09/02/2023

Date d'affichage de la convocation
03/02/2023

Secrétaire de séance : Damien LAURAIN

Présents : ANGLADE Clémence - BOUDIAS DECROIX Nathalie - BRUNET Mélanie - BURGUIERE Philippe - CAPUS Françoise – CARON Annick - CARNAC André - CAZES CORBOZ Maryse - CONSTANS Mathieu - DE LESCURE Jérôme - DUTRIEUX Patrick - GROS Edmond - FOS Mariana - LAURAIN Damien - MAJOREL Aimé - MAJOREL Aurélien - MULLER Geoffroy - ROZIERE Régine - SAHUQUET Jean-Marc – TAJAN Isabelle.

Absents : ALMIRE Yvan (pouvoir à Patrick DUTRIEUX)- BORIE Nina – BOURREL Thierry – FABRE Emilie (pouvoir à Aurélien MAJOREL) - LABRO Isabelle - MURET Yvain - RAGOT Annie - JARROUSSE Caroline

Objet :

Demande subvention ECLAIRAGE PUBLIC

Vu la délibération n°12 du conseil municipal du 09 février 2023 portant sur le programme de travaux 2023 mené par le SIEDA pour le compte de la commune

Vu la délibération n°98 du conseil municipal du 23 mai 2022 portant sur le programme d'achat et de pose d'horloges astronomiques,

M. le Maire indique que la commune investit depuis plusieurs années sur un programme annuelle de modernisation de l'éclairage public. En parallèle, une mission d'accompagnement a été confiée au PNR des Grands Causses sur la question de l'extinction partielle de l'éclairage public, nécessitant la pose d'horloges astronomiques pour programmer les plages d'extinction. Suite à une enquête publique, un scénario a été validé afin de permettre la mise en place de l'extinction partielle.

Ce travail de modernisation de l'éclairage et d'extinction partielle s'inscrit dans la démarche « plan climat » validée par la commune de Sévérac d'Aveyron, et répond aux enjeux de transition énergétique et d'économies financières du territoire.

Pour accompagner ces investissements et en parallèle de l'aide du SIEDA, une aide peut-être déposée sur un des nouveaux dispositifs du « Fonds vert ».

Aussi, il est proposé le plan de financement suivant pour l'opération :

Postes de dépenses	Montants	Cofinanceurs	Montant subventions
<i>Rénovation de l'éclairage public - tranche III 2023</i>	70 593,39 €	SIEDA (15% des dépenses)	17 753,00 €
<i>Horloges astronomiques - extinction partielle</i>	47 762,15 €	Etat - fonds vert	76 931,10 €
		Autofinancement	23 671,44 €
	118 355,54 €		118 355,54 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité :

- De valider le plan de financement pour l'année 2023
- D'autoriser M. le Maire à solliciter les cofinanceurs
- D'autoriser M. le Maire à signer tout document utile à l'exécution de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré, les jours, les mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
le Maire, Edmond GROS

